

ARCHERS SABLAIS



Les Archers Sablais organisent La fête du « Tir du Roy »

Samedi 1^{er} juin 2024 à 8 heures 45
Rue des Archers,
Les Sables d'Olonne



Explication sur cette tradition

Un Oiseau factice est posé sur un support et s'offre à l'habileté du tireur le plus chanceux.
Tous les archers tirent une flèche chacun leur tour. L'ordre est établi, au début, par tirage au sort.

L'Oiseau présente aux archers un corps de 5 cm de hauteur sur 2,5 cm de largeur.

Il est placé à **50 m** du pas de tir pour les archers confirmés (Roy),

à **30 m** pour les adultes débutants (Vice Roy) et **20 m** pour les jeunes débutants (Roitelet).

C'est le Président et l'ancien Roy qui décident si le coup porté est bon.

Au minimum, chaque archer doit avoir tiré une flèche pour que le Titre soit attribué, soit un tour complet.

Ainsi à la première flèche, si l'Oiseau est abattu, il est remis en place.

Les archers restants tirent et si personne ne réussit à toucher l'Oiseau, il est considéré comme attribué.

Si un second archer le touche aussi à la première flèche, les deux coups s'annulent et le tir reprend.

Quand chacun des archers du club a tiré sa flèche, tout le monde
se retrouve sur le pas de tir et relance sa flèche dans l'ordre défini.

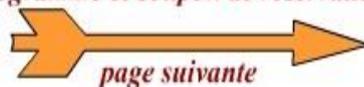
Dès que l'Oiseau est touché, le Président accompagné de l'ancien Roy va constater si le coup est bon.

L'Oiseau doit être marqué nettement par la flèche, sans équivoque possible.

Le tireur reste au pas de tir en attendant la décision.

Si le coup est jugé mauvais, on replace l'Oiseau et on continue le tir.

Programme et coupon de réservation



ARCHERS SABLAIS



Fête du « Tir du Roy »

Samedi 1^{er} juin 2024

Rue des Archers, Les Sables d'Olonne

Programme de la journée :

8h30-8h45 – Arrivée et montage des arcs

9h00 – Echauffement

9h30 – début des tirs

A cette occasion le club vous invite à partager tous ensemble un repas

13h00 – repas

A l'issue de ce repas, si le Roy / Vice Roy et Roitelet n'ont pas été désignés le tir reprendra vers 14h30.

Pour une bonne organisation du repas, il est indispensable d'avoir le nombre de personnes présentes.

Le tarif par personne est fixé à **10€** pour les accompagnateurs de 18 ans et plus.

Le repas est gratuit pour les moins de 18 ans.

Pour les licenciés, le tarif est fixé à **5 €** par personne (sauf pour les mineurs).

Pour cela nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-joint

avant le 20 mai accompagné de votre règlement.

Attention : pour respecter la charte de l'environnement, signée avec la Municipalité, chacun doit apporter, en réutilisables, son verre, son assiette, ses couverts et sa serviette (plastique, papier et carton jetables interdits).

Nom/ Prénom de l'archer :

Participe : OUI

NON

Nbre d'Adulte licencié (18 ans et +) : _____ X 5 € = _____

Nbre d'enfant licencié (- 18 ans) : _____ (gratuit)

Nbre d'adulte accompagnateur (18 ans et +) _____ X 10 € = _____

Nbre d'enfant accompagnateur (- 18 ans) _____ (gratuit)

Les chèques sont à établir au nom de : Archers Sablais

Inscription et règlement à donner à Monique ou à déposer dans la boîte aux lettres du terrain.